



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2014-078

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze octobre, à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger  
MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie  
MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO et Fabien MICHEL.  
Excusée : Laurence COLLADO représentée par Raymond BORIO  
Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 14    Nombre de Suffrages exprimés : 15  
Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 1

### TRAVAUX DE RESTAURATION DES MURS LATÉRAUX DE L'ÉGLISE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux de restauration  
des murs latéraux de l'Eglise Saint Michel.

La commune a réalisé une mise en concurrence par la consultation de quatre entreprises de  
maçonnerie de la commune.

La commission d'ouverture de plis s'est réunie le 23/09/2014 et a retenu l'entreprise  
Forestier Maison Service d'Ampus pour un montant de 5 470,00 € HT soit 6 564,00 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé et après avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation de travaux de restauration des murs latéraux de l'Eglise Saint  
Michel,

PRECISE que ses travaux seront réalisés par l'entreprise Forestier Maison Service pour un  
montant de 5 470,00 € HT soit 6 564,00 € TTC,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer le devis et l'ordre de service,

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget communal exercice 2014.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

